

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 18 DECEMBRE 2018

En préambule, le Président informe les administrateurs de la raison pour laquelle Mr Boblin et Mr Brancourt ne sont pas venus parler des tarifs des transports scolaires lors de ce conseil.

En effet, il est encore trop tôt pour venir exposer la révision des tarifs des transports scolaires. En effet, la Région va être en session cette semaine. Mr Perrion explique le reste à charge pour les familles. Actuellement, 82 à 83% sont à la charge de la Région et 17% à la charge des familles et pour l'avenir on sera à environ 86% à la charge de la Région, soit 150 euros pour les familles environ.

Une discussion s'ouvre à ce sujet, les élus font part de leurs remarques au Président. Mr Morilleau demande si cela va coûter plus cher à l'agglomération à la compétence mobilité ? Cela va-t-il changer quelque chose pour les AO2 ? Est-ce neutre pour les AO2 ?

Suite à la session de la Région, Mr Perrion fera une note simple à ce sujet à la suite de la session régionale.

Mr Perrion fait le point sur le vote au Conseil Départemental sur le rattachement de la Loire-Atlantique à la Région Bretagne.

Mr Trillard souligne que l'on ne peut pas faire ce genre de référendum de ce type à ce jour. Mr Trillard se dit scandalisé par cette demande et rappelle la concurrence avec Rennes.

Mr Perrion souhaite que le Conseil d'Administration se positionne sur sujet.

Mr Bréhier intervient sur le fait que ce serait intéressant de faire une grande Région à la condition de faire une véritable décentralisation avec de vrais pouvoirs aux Régions.

Mr Ouvrard informe que les zadistes veulent un référendum local concernant l'implantation d'Amazone

Le Conseil d'Administration vote contre le référendum du rattachement de la Loire-Atlantique à la Région Bretagne.

1) Approbation du conseil d'administration du 18 septembre 2018

Les administrateurs approuvent le compte-rendu du conseil du 18 septembre à l'unanimité des présents et des représentés.

2) Point sur les réunions nationales à l'AMF

Mr Ouvard a participé à la réunion sur les conditions d'exercice du mandat. Les thèmes évoqués ont porté sur les indemnités des élus et la conciliation du travail avec un mandat d'élu local.

La solution envisagée par rapport à la question de la fiscalité des indemnités de fonction est d'augmenter la fraction représentative des frais d'emplois.

L'AMF 44 a reçu les réponses des sénateurs et des députés qu'elle avait interrogé sur ce sujet.

Mr Ouvard souligne qu'il faudra de nombreuses modifications législatives.

Mr Guerriau a envoyé un questionnaire aux maires sur ce sujet du statut de l'élu.

Mr Chevalier a participé à la commission des territoires ruraux en octobre dernier.

Lors de cette commission, il a été question, du problème de la constitution des listes pour 2020 et comment avoir plus de femmes dans les exécutifs ainsi que du programme national cœur de ville (Saint-Nazaire et Châteaubriant pour le 44), du plan national concernant la semaine de 4 jours (87% des communes sont revenues sur ce dispositif). D'autres questions ont été évoquées : le prélèvement à la source, la GEMAPI avec les compétences eaux pluviales et assainissement ainsi que la question des levées comme la Divatte, de la couverture mobile, des communes nouvelles avec la représentation des petites communes et la gouvernance, de l'état des ponts en France et la possibilité de mettre en place des agences départementales pour suivre cette question.

A ce jour, il y a 560 communes nouvelles en France.

Mr Chevalier s'interroge sur ce que seront les petites communes demain suite au regroupement des communes.

Mr Perrion informe que la Région donnera une subvention à Polleniz, à titre transitoire pour l'année 2019, afin de lutter contre l'invasion des ragondins et du frelon asiatique.

Mr Loyer a participé à la commission des territoires ruraux du mois de décembre dernier. Il a été question du congrès des maires de France et de l'absence du Président de la République, de l'inquiétude par rapport aux fonds leader et la mise

en place d'un plan de sauvetage pour ne pas perdre les 700 millions d'euros, de l'aménagement numérique qui ne doit pas oublier les territoires ruraux.

Mr Ouvrard informe que le Département a fait le tour des intercommunalités sur le sujet de l'aménagement numérique.

Mr Perrion rappelle qu'il sait que c'est difficile pour les GAL avec le versement des subventions qui trainent car il y a trop de petits dossiers avec de faibles montants.

3) Intervention de la Poste

Le Président remercie Mr Jouron, délégué régional de la Poste, et Mr Fillet, délégué départemental de leur présence. Le power point sera envoyé aux administrateurs

Mr Jouron fait le point sur les représentants de l'AMF à la CDPPT.

Mr Jouron souhaite faire le point sur la transformation postale et le rôle de la Poste dans l'aménagement du territoire et échanger sur la pérennisation des services et ce que l'on peut faire ensemble.

Suite à la réunion avec Mr Perrion, Mr Fillet confirme qu'il serait intéressant de pouvoir échanger avec chaque Groupement de Maires. Il rappelle les activités de la Poste et ses 4 missions de service public. Il informe sur la décroissance du courrier de 8% et - 600 millions de chiffre d'affaires par an (économies sur les charges et développement de nouvelles activités nécessaires). De nouvelles activités ont été déployées par la Poste.

De nouvelles formes de coopération pourraient être développées en fonction de la situation locale car la Poste est un acteur de proximité et peut apporter des services auprès des populations (service de portage de repas, veiller sur les personnes âgées et isolée, pré-diagnostic énergétique etc...).

Les facteurs sillonnent les routes tous les jours et peuvent faire un audit de voirie. La Poste pourrait, dans certains territoires, mettre en relation des producteurs locaux et les organisateurs de la restauration collective pour favoriser le Manger Local.

La Poste c'est: 258 points de contact dans le 44 dont 54 points dans l'agglomération nantaise, 34 bureaux de poste à Nantes dont certains vont évoluer

Le Président propose à la Poste de se rapprocher de la FRAMEL pour tout ce qui est télé-services dans les communes. La Poste souhaite travailler à l'échelle de l'intercommunalité ou des groupements de maires.

Mr Ouvrard pose la question de la fermeture du bureau de poste et de son évolution. Mr Jouron informe qu'il s'agit bien d'une évolution de l'activité du colis ou d'instance (90% de l'activité) chez un commerçant qui permet plus d'heures

d'ouverture. Comment amène-t-on les services dans les territoires ? Se pose la question de la viabilité des services apportés à la population. La Poste doit trouver un équilibre économique via des services à la population. Il compare avec d'autres pays européens. Le facteur assure un lien social. Mr Jouron souhaiterait faire une présentation dans les Groupements de Maires de ce que la Poste pourrait amener comme plus-value et comme services.

Mme Cauchie interroge la Poste sur la mise en place des DAB. Mr Jouron confirme que l'on n'installe pas de DAB dans les agences postales communales car pas rentable à moins de 6000 opérations mensuelles. Une loi européenne va permettre le cash back. Les paiements par carte ont favorisés par rapport aux paiements en espèces. Le DAN n'est pas une mission de service public.

Mr Vey demande le nom du correspondant par rapport aux services proposés par la Poste et combien de fermetures de bureaux de poste sont envisagées sur notre département ? Mr Jouron parle d'évolution et non de fermeture. Il informe qu'une réflexion est en cours sur la Maison de services au public avec d'autres partenaires. Quel est le meilleur de niveau de services pour la commune ? Le but est de lutter contre certaines fractures et assurer l'équilibre pour tous ? Mr Vey demande quel est le fonctionnement et le financement des Maison de services au public ? A ce jour, les communes ne sont pas sollicitées financièrement. Le fond de péréquation pour les communes de – 2 000 habitants (1,4 million dans le 44) permet d'accompagner cette politique en rémunérant le commerçant à hauteur de 320 euros par mois et de 1015 euros pour une agence postale. Dans le 44, environ 7 sites par an présentent une activité faible.

Mr Ouvrard regrette que la somme soit forfaitaire quelle que soit l'activité dans la commune. Ce point a été remonté lors de la dernière CCDPPT par Mr Perrouin et Mr Morel . Ces montants sont fixés par le Contrat de présence postale signée par l'AMF nationale, l'Etat et la Poste. Ce contrat arrive à échéance fin 2019. **Mr Jouron annonce une réunion le 25 avril à Angers avec les 5 CCDPPT pour discuter du futur contrat de présence postale. Mr Jouron propose de faire du covoiturage. Dans le contrat de présence postale, il y a un Volet innovation et un Volet numérique. Il est possible de faire des essais et des innovations. Mr Jouron propose de faire remonter les propositions à Mr Perrion et à Madame Fouquet Présidente de la CCDPPT.**

Mr Jouron informe qu'à titre exceptionnel une commune peut demander à la CCDPP de faire un essai pour mettre en place, à titre expérimental, une rémunération à chaque colis en plus du forfait.

Mr Jouron explique comment se déroule l'activité de relevé de voirie.

Mme Cauchie s'interroge sur le plan communal de sauvegarde et se demande quel système d'alerte peut être mis en place pour alerter la population en cas de risque. Mr Trillard pose la question d'un service spécifique à mettre en place pour les personnes sous tutelle ou sous curatelle.

Mr Jouron souligne que la Poste a la plus grosse base de données de France. La Poste propose un pré-diagnostic énergétique en partenariat avec l'ADEME. La Poste apporte de l'information et fait remonter de l'information. Mr Jouron propose de créer du service notamment via les boîtes aux lettres qui peuvent servir de points de relais.

Mr Perrion remercie Mr Jouron et Mr Fillet de leur présentation.

4) *Projet de convention avec le SYDELA et Atlantic'eau sur le plan de corps de rue simplifié (PCRS)*

Mr Perrion présente l'objectif du PCRS qui permet d'avoir des relevés topographiques liés à des vues aériennes avec vue aérienne. C'est une base de données cartographique sur laquelle sera positionné l'ensemble des réseaux géoréférencés.

L'AMF44 sera membre du Conseil d'Administration de cette association avec deux titulaires et deux suppléants à désigner. Les représentants de l'AMF à l'association chargée de la mise en place du PCRS seront :

Titulaires : Mr Perrion et Mr Morilleau

Suppléants : Mr Trillard et Mr Baleyudier

5) *Point sur les Assemblées Générales des Groupements de Maires :*

Les Présidents présents font le point sur leur assemblée générale.

Pour le Vignoble : intervention de la FFB et de la maison de l'Europe.

Pour l'Ouest : la DDTM

Pour Châteaubriant : la mobilité, la loi ELAN

Pour Ancenis : point sur les communes nouvelles et le CDG 44

Pour le Pays de Retz : expériences communales, loi ELAN

6) *Point sur la rencontre annuelle du Manger Local du 5 décembre 2018*

Mr Morilleau fait le point : Il y a eu 170 participants, thématique intéressante autour du prix avec des témoignages, on était dans la pratique.

7) Cérémonie des vœux

La cérémonie des vœux 2019 aura lieu le 11 janvier à la Chambre des Métiers à Sainte Luce sur Loire. Au Conseil d'Administration, le Conseil Régional évoquera la nouvelle politique en matière de transports scolaires.

8) Point sur les réunions départementales : DETR et CDCI

Mr Perrion a participé à la DETR (l'interlocuteur reste la commune contrairement à ce qui se passe dans d'autres départements).

Mr Ouvrard a participé à la CDCI , rien de particulier à signaler.

9) Préparation de l'Assemblée Générale 2019

Le Président va solliciter Mr SAMZUN pour organiser l'AG 2019.

10) Questions diverses

Mr Ouvrard pose la question des cahiers de doléances.

Mr Perrion propose que chaque maire fasse comme il l'entend.

Mr Bréhier rappelle que le Président de la République doit faire le tour des territoires.

Mr Cesbron informe qu'il a été interpellé sur le fait que la SNCF ferme l'accueil des bureaux de gares alors que la Région finance. Il rappelle l'article 20 de la convention de la Région avec la SNCF.

Le Président remercie les administrateurs de leur présence et lève la séance.